

Communication à l'attention du Comité des experts

Mesdames, Messieurs, Chers membres du Comité

Le *GRIP*, le *Belgian Disability Forum asbl (BDF)* et le *Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Le Centre)* vous remercient de l'opportunité qui leur est offerte de s'adresser à vous, à l'occasion de ce « Formal briefing ». Pour des raisons de coût, il ne leur était pas possible d'être présents à Genève dès le début de cette semaine.

En ma qualité de représentant(e) de *L'International Disability Alliance*, j'ai l'honneur de lire la déclaration qu'ils ont rédigée, ensemble, à votre intention.

Le BDF et GRIP d'une part, Le Centre en tant que mécanisme indépendant d'autre part ont investi beaucoup de temps et d'efforts afin de produire respectivement leur rapport alternatif et leur rapport parallèle sur la mise en œuvre de la Convention ONU par la Belgique.

La Belgique a certes initié un travail d'implémentation de la Convention, mais il subsiste une forte distorsion entre les dispositifs prévus par l'ensemble de la réglementation belge et la manière dont celle-ci est appliquée, concrètement, sur le terrain.

Par ailleurs, les organisations signataires de cette déclaration considèrent que les principes de la Convention n'ont pas encore été suffisamment transposés dans tous les domaines de la société belge.

De manière générale, les trois organisations signataires de la présente constatent :

- qu'il n'existe pas de plan global pour encadrer la mise en œuvre de la convention
- qu'il y a peu d'initiatives politiques permettant de prendre en compte le handicap comme thème transversal
- que le cadre juridique ne garantit pas le droit à un soutien, à tout niveau, pour toute personne handicapée

Concrètement, les réalités de vie que connaissent les personnes handicapées en Belgique ne sont pas à la hauteur de ce que l'Etat présente dans ses rapports .

La situation des personnes handicapées en Belgique a été exposée de manière élaborée dans les rapports alternatifs de *GRIP* et du *BDF* ainsi que dans le rapport parallèle du Centre interfédéral pour l'égalité de chances qui vous ont été présentés en avril 2014.

A l'occasion du « dialogue constructif », les trois organisations souhaitent interpeler le Comité sur certains éléments de ces rapports :

- La nécessité d'impliquer les organisations représentatives des personnes handicapées dans le processus décisionnel pour toute question qui a un impact sur la situation de vie des personnes handicapées
- Le manque de données statistiques exploitables

- Le manque de diversification de l'offre de services aux personnes handicapées nécessaire pour lui permettre de vivre indépendamment dans la société
- L'absence d'initiatives officielles en matière d'information et de sensibilisation sur la Convention et sa mise en œuvre
- Le manque de solutions favorisant l'autonomie et l'inclusion de chaque personne handicapée
- La lenteur de la mise en place d'un système d'enseignement inclusif
- La non-conformité avec la Convention de la récente loi sur la capacité juridique, tout en soulignant que cette nouvelle loi constitue une avancée importante par rapport à la situation antérieure
- Les craintes liées à la mise en œuvre concrète des législations relatives à la capacité juridique et à l'internement
- Le manque de solutions concrètes en matière d'accès à l'emploi
- L'absence de planification en matière d'accessibilité, particulièrement en ce qui concerne le cadre bâti existant

L'ensemble de ces éléments vous sera présenté de manière synthétique et illustrative lors du « Side Event » de ce jeudi 18/09, de 13h45 à 14h45

En conclusion, les organisations signataires de la présente déclaration tiennent à souligner qu'elles souhaitent s'inscrire pleinement dans une démarche constructive et de collaboration. L'objectif de leurs contributions est d'apporter un éclairage concret sur la situation vécue par les personnes handicapées en Belgique.

Elles souhaitent que les autorités belges aient pleinement conscience, dans l'exercice de leur mandat, des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Les trois organisations vous remercient de l'attention que vous porterez aux rapports alternatifs et au rapport parallèle dans l'élaboration de vos observations générales.

Elles ont travaillé ensemble pour s'adresser à vous d'une seule voix. Elles espèrent pouvoir mettre en place un dialogue similaire avec les autorités belges pour progresser, rapidement, dans la mise en œuvre complète de la Convention en Belgique.